

Canada, nul n'aurait à souffrir par suite de la politique du gouvernement? Je dirais que...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable représentant d'Essex-Est, je pense, est allé...

M. Fraser: Trop loin.

M. l'Orateur: ...plus loin que je ne l'aurais permis normalement, en raison de la déclaration du ministre du Travail, mais il a posé une question complète, et j'estime que la chose devrait en rester là. Il me semble que ce n'est pas là un genre de question qui appelle une réponse.

L'hon. M. Hees: C'était un discours.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, il me semble que si la question de l'honorable représentant de Vancouver-Sud était régulière, la mienne l'était de même, car j'ai aussi le droit de rappeler aux honorables vis-à-vis les promesses solennelles faites à la population canadienne.

M. l'Orateur: A l'ordre! La pertinence de la discussion est douteuse. J'ai autorisé le député d'Essex-Est à poser sa question qui en fait prêtait à controverse mais n'appelait pas une réponse, parce que le ministre du Travail avait répondu dans la même veine, mais je crois que nous devons en rester là.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Travail si des plans ont été élaborés en vue d'une conférence sur les travaux d'hiver à laquelle participeraient les provinces? Si une telle conférence est prévue, quand doit-elle avoir lieu?

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de voir que le chef de l'opposition s'intéresse si vivement aux conférences, surtout à celles dont le présent gouvernement prend l'initiative, ce qui ne se faisait pas sous l'ancien gouvernement.

Pour la gouverne de l'honorable député, à supposer qu'il ne le sache pas, une conférence de ce genre a eu lieu en juillet.

(Plus tard)

M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, tantôt j'ai interrompu le ministre lorsqu'il a déclaré, en réponse à ma question, qu'il ne possédait pas le renseignement. J'ai dit que le renseignement figurait à la page trois du document qu'il lisait à propos du chômage; or le renseignement en question se trouve à la page cinq du document.

LE REVENU NATIONAL

BOISSEVAIN (MAN.)—FRÉQUENTATION SCOLAIRE
DES ENFANTS DES DOUANIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, en répondant à une question posée par l'honorable

député de Bonavista-Twillingate le 9 juin à propos d'un éditorial de la *Free Press* de Winnipeg, selon lequel les douaniers du port de Boissevain (Manitoba) sont obligés, pour des raisons d'ordre financier, d'envoyer leurs enfants à l'école dans le Dakota-Nord, je songeais en réalité à un autre article publié dans le même journal. J'ai donné une réponse incomplète et j'ai ajouté que je me renseignerais davantage sur le sujet. Je voudrais maintenant éclaircir la question en me reportant à l'article dont a parlé l'honorable député.

Les faits ne correspondent pas au tableau qu'on a fait de la situation. Le ministère, avec l'approbation du Conseil du Trésor, avait accordé la permission de verser au douanier des indemnités de parcours à l'égard du transport de ses enfants de chez lui à l'école de Horton (Manitoba), soit une distance de neuf milles. Cependant le douanier a pris des dispositions pour envoyer ses enfants à l'école de Dunseith (Dakota-Nord), à treize milles de la frontière internationale.

Le douanier a allégué que la route menant à Horton est montagneuse et traverse une région de forêt très dense, et que de ce fait il est dangereux d'y circuler; en outre, a-t-il prétendu, la commission scolaire de Horton considérait ses enfants comme non-résidents et exigeait du douanier des frais de scolarité; que l'école de Horton est une école rurale, où on n'enseigne que les sept premières années, de sorte que l'ainé des enfants du douanier est obligé d'aller à l'école à Boissevain où les non-résidents ont à payer des frais de scolarité, ainsi que les frais de table et de logement. En outre, l'autobus de l'école du Dakota-Nord vient à la frontière tous les matins et y revient tous les soirs, ce qui est très commode, tant pour les enfants que pour les parents.

Les bureaux de la douane et les résidences des douaniers sont situés dans la réserve forestière de la montagne Turtle et non dans les limites d'une municipalité. Les douaniers n'ont donc pas à payer de taxes mais ils paient au ministère des loyers de \$30 ou \$40 par mois, suivant le genre de maison qu'ils habitent.

Autant que possible, le ministère s'abstient de poster à des bureaux isolés, le long de la frontière, les douaniers qui ont de jeunes enfants. Si l'on se rend compte, cependant, que nous avons 125 bureaux disséminés le long de la frontière internationale, on comprend que, vu le régime de concours en honneur pour remplir les postes, il n'y a pas toujours moyen de tout arranger à notre gré.